

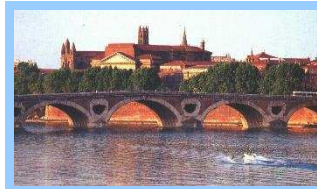
CFTC - TISSEO - RÉSEAU - URBAIN



07 janvier 2008



Un syndicat au service des traminois



N°1-2008

L'OUVERTURE DES NAO, AVANCÉE AU 15 JANVIER 2008, NE COMPENSERA PAS LA PERTE DU POUVOIR D'ACHAT SUR 2007

RÈGLONS LES NAO 2007, AVANT DE NÉGOCIER 2008 :

Suite au courrier envoyé à la Direction et à SUD par les syndicats CFTC-CGT-CFDT-FO-CGC, le syndicat SUD ne peut faire autrement que demander la clause de revoyure, sur l'accord de salaire 2007, et sur la prime d'intéressement qui est imputée de 200 € (ex prime ligne »B »)

POUR 2007, LA CFTC REVENDIQUE :

1% rétroactif au premier janvier 2007, ce qui ferait un rappel de 271 € pour un agent au coefficient 210 (10 ans d'ancienneté) en y incluant le rappel de prime vacance et le rappel du 13^{ème} mois.

POUR 2008, LA CFTC REVENDIQUE :

- Une augmentation de la valeur du point de 4% en début d'année.
- Le doublement des primes samedi et dimanche.
- La prime vacance au coefficient 220 (référence sur le coefficient maxi du conducteur).
- Création du ticket transport.

PIBC 2007 et 2008 :

Les syndicats CGT et CFTC signataires de la PIBC depuis des décennies, ont permis aux conducteurs d'avoir un plus value de 50% sur leur PIBC, SUD a rejoint les signataires CGT et CFTC en juin 2007, FO vient de se porter signataire.

La CFTC vient de signer l'avenant qui permettra aux conducteurs qui n'ont pas eu d'accident de percevoir les 600 € bruts au titre de la PIBC.

LES SYNDICATS CFTC-CGC-FO-CGT-CFDT se sont rencontrés à plusieurs reprises pour les NAO 2007 et 2008, la CFTC invite le syndicat SUD a rejoindre l'intersyndicale, car on a vu les dégâts pour 2007 quand un syndicat décide de faire cavalier seul.

LA CFTC NE SIGNE PAS LA MENSUALISATION DE LA PIBC :

La CFTC ne se porte pas signataire du nouvel accord PIBC demandé par le syndicat SUD, nous sommes contre la mensualisation, car ce système endetterait 50% des conducteurs chaque année. *On ne vend pas la peau de l'ours avant de l'avoir tué.*

La CFTC revendique (hors NAO 2008)

Un véritable DRC pour les administratifs, avec l'application des passerelles entre les métiers, pour tous.

Les Coefficient 270 et 280 pour les agents de gestion

Païement de la prime Dimanche et Fériés pour les agents d'astreinte

Revoir les coefficients des chefs d'équipe et des contremaîtres.

Prime de grand remplaçant portée à 120 €

Revalorisation du DPM

Amnistie pour toutes les sanctions au premier janvier 2008.

Pages : info – salaires – mutuelle – tracts - conditions de travail – photos souvenir etc..... sur

<http://cftc-tisseo.neuf.fr>

Bonne visite

CONDITIONS DE TRAVAIL DES CONDUCTEURS.

**3 jours de repos
1 semaine / 2
Pour les
conducteurs**

La Direction a pris en compte le projet CFTC sur l'augmentation du nombre de repos

pour les conducteurs.

NOUS RAPPELONS LES POINTS ESSENTIELS DE CE PROJET :

- 126 repos au lieu de 104 pour toutes les catégories de conducteurs (titulaires -voltigeurs - amplitude) tout en maintenant les 35 heures par semaine.
- Diminution du nombre d'équipes coupées.
- Augmentation de la moyenne journalière sur les semaines de 4 jours de travail.
- Même nature d'équipe que ce que nous avons actuellement pour les semaines à 5 jours de travail.

La CFTC demandera qu'un projet soit affiché dans tous les kiosques (équipes et roulement de repos) afin que les conducteurs puissent juger par eux même, si ce projet leur convient ou pas, avant de faire leur choix.

LISTE DES POINTS QUI SERONT TRAITES EN 2008 (Conducteurs)

- 1° Roulements voltigeurs (repos fixes)
- 2° Repos samedi et Dimanche les veilles de départ en congés.
- 3° Simplification de l'accord de 2003 et consultation demandée par la CFTC, sur la priorité ligne ou qualité d'équipe, quand on est disponible.
- 4° Roulement avec augmentation des repos (sur la base du projet CFTC, sans toucher aux 35 heures hebdomadaires actuelles)
- 5° Temps annexes.

AIV-AIC (AGENTS INFORMATION VENTE ET INFORMATION CONSEIL)

L'unité syndicale demandée par la CFTC a permis à ces agents d'obtenir une partie de leurs revendications :

- Prime de caisse mensuelle AIV : de 45,5€ à 63,7 €.
- Création d'une prime mensuelle AIC : 18,2 €.
- Prime de fin d'année de 300 € pour tous ces agents.
- La Direction s'engage à discuter des passerelles pour ces métiers. Ce sujet a été abordé lors de la négociation DRC, les agents reclassés au coefficient 170, passeront au 185, s'ils font de la saisie de l'accueil ou le courrier.
- La Direction s'engage à recevoir les partenaires sociaux au deuxième trimestre 2008 pour revoir la fiche de poste.

Cette fois - ci le rapport de force a profité aux salariés (unité de tous les agents concernés avec l'ensemble des syndicats), ce qui nous a permis d'obtenir ces nouvelles avancées.

LA CFTC
TISSÉO-URBAIN

SOUHAITE AUX
TRAMINOTS
ET A LEUR FAMILLE



UNE BONNE
ANNÉE 2008

